

## COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 13.3.2014  
C(2014) 1601 final

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis motivé sur la proposition de règlement du Conseil portant création du Parquet européen {COM(2013) 534} et présente ses excuses pour cette réponse tardive.*

*Dans sa communication du 27 novembre 2013 {COM(2013) 851 final}, la Commission a soigneusement analysé les arguments présentés par le Sénat au regard du principe de subsidiarité. À la suite de l'analyse des différents arguments, la Commission a conclu que sa proposition du 17 juillet 2013 était conforme au principe de subsidiarité et a décidé de maintenir la proposition. La Commission a toutefois souligné qu'elle tiendrait dûment compte des avis motivés des parlements nationaux au cours du processus législatif.*

*La présente lettre aborde, parmi les arguments présentés par le Sénat, ceux qui, selon l'appréciation de la Commission, ne concernent pas le principe de subsidiarité et auxquels, de ce fait, le mécanisme de contrôle de la subsidiarité et la communication n'étendent pas leur champ d'application.*

*À cet égard, la Commission souhaite apporter les commentaires suivants:*

*Le Sénat affirme dans son avis motivé que la proposition va au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs de l'Union.*

*Comme indiqué dans la communication, la Commission a envisagé d'autres mesures comme le déploiement d'efforts à l'échelon national ou le renforcement des mécanismes existant déjà au niveau de l'Union, et en a conclu que celles-ci ne permettraient pas d'atteindre les objectifs de manière efficace.*

*En ce qui concerne la structure du ministère public européen, c'est guidée par les principes d'indépendance, de responsabilité et d'efficacité que la Commission a choisi le modèle proposé. La sauvegarde de ces principes est au cœur de la position de la Commission, indépendamment de la conception finale du modèle.*

*Monsieur Jean-Pierre BEL  
Président du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15 rue de Vaugirard  
F – 75291 PARIS Cedex 06*

*Le modèle décentralisé et intégré faisant l'objet de la proposition repose sur le respect des traditions juridiques nationales et des systèmes judiciaires des États membres. En témoigne notamment le fait que les procureurs européens délégués seraient, selon la proposition, des procureurs nationaux, familiers des juridictions nationales de leur pays et faisant partie intégrante du ministère public national, ce qui est un gage de liens étroits et de coopération avec les États membres. L'exécution des mesures d'enquête, ainsi que le contrôle juridictionnel continueraient à relever du niveau national. De même, tout accusé serait jugé sur la base du droit matériel interne par des juges nationaux.*

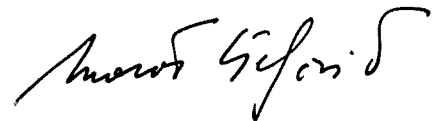
*En conséquence, la Commission estime que sa proposition maintient un juste équilibre entre l'objectif de protéger plus efficacement les intérêts financiers de l'Union en créant la fonction de procureur européen et l'effet potentiel de cette mesure sur les juridictions nationales. Dès lors, la proposition ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre ses objectifs et respecte donc le principe de proportionnalité.*

*Quant à la préférence exprimée par le Sénat pour un modèle collégial, la proposition de la Commission prévoit déjà la constitution d'un collège à l'échelon central, compétent pour arrêter les règles de procédure internes régissant l'organisation des travaux du Parquet européen. La Commission est disposée à examiner avec soin toute option, même concernant la structure, pour autant que soient préservés les principes d'indépendance, de responsabilité et d'efficacité invoqués plus haut.*

*La Commission tiendra dûment compte des avis exprimés par les parlements nationaux au cours du processus législatif.*

*En espérant que ces commentaires répondront aux questions soulevées par le Sénat, nous nous réjouissons par avance de poursuivre notre dialogue politique.*

*Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.*



*Maroš Šefčovič  
Vice-président*